

Conditions d'entrée

- ✚ Etre titulaire d'un BEPA ou d'un BEP
- ✚ Etre titulaire d'un CAPA ou d'un CAP
- ✚ Sortir de 1^{ère} ou de 2^{nde} générale et technologique (avec dérogation)
- ✚ Avoir de 16 à 25 ans
- ✚ Signer un contrat avec un maître d'apprentissage agréé

Enseignement par alternance sur 2 ans

- ✚ 21 semaines par an en centre de formation
- ✚ 26 semaines par an chez le maître d'apprentissage

Contenu de la formation

- ✚ Enseignement général
- ✚ Enseignement professionnel
 - ⇒ l' étude des territoires ruraux, attentes sociales et services
 - ⇒ la qualité de l'environnement et du cadre de vie en milieu rural
 - ⇒ les organisations de services dans leur environnement
 - ⇒ les services en milieu rural et les besoins des usagers

Diplôme délivré

Baccalauréat Professionnel
« Services en Milieu Rural »

Poursuite d'études

- ✚ BTSA Services en Espace Rural
- ✚ BTS
- ✚ Certificat de spécialisation

Débouchés

- ✚ Employé(e) d'entreprises de services, de collectivités et de structures touristiques en milieu rural
- ✚ Employé(e) d'organismes d'accueil
- ✚ Accès aux concours de la fonction publique territoriale et aux carrières médicales et paramédicales



Statut de l'apprenti

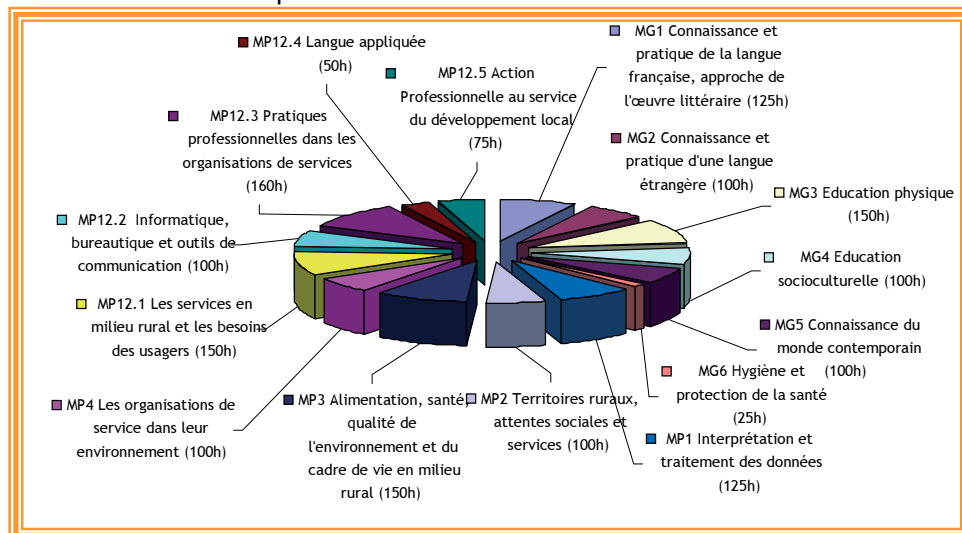
- ✚ L'apprenti est salarié de l'entreprise
- ✚ Le salaire est fixé par des conventions départementales
- ✚ Il bénéficie d'une couverture sociale en tant que salarié
- ✚ Il a droit à 5 semaines de congés payés par an
- ✚ Il bénéficie d'une aide au transport pour les déplacements du domicile au CFAA
- ✚ La formation est gratuite

Objectifs de la formation

- ✚ Donner à des jeunes un enseignement de qualité :
 - classe à effectif réduit
 - travail pluridisciplinaire
 - suivi individualisé des apprentis
- ✚ Faciliter l'insertion professionnelle par un contrat d'apprentissage

Organisation de la formation

- ✚ Dans la formation en Centre, l'enseignement général est associé à un enseignement professionnel et technique :



- ✚ Les 26 semaines passées, chaque année, chez le maître d'apprentissage permettent d'adapter la formation des jeunes aux besoins des entreprises
- ✚ Cette expérience professionnelle facilite l'accès à l'emploi

Obtention du diplôme

- ✚ Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme national de niveau 4
- ✚ Le diplôme est délivré au vu des résultats à un examen faisant l'objet d'un contrôle en cours de formation (CCF) et de 4 épreuves terminales.

A l'issue du diplôme, le Technicien de services peut :

- Organiser et réaliser des actions participant au développement des services de proximité
- Participer à la mise en place de projets répondant aux besoins de la population rurale
- Participer à la mise en réseau des individus, des structures associatives, des prestataires de services, des collectivités locales et des entreprises du territoire rural

Antenne du Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Jura
410 montée Gauthier Villars - B.P. 320 - 39015 Lons-le-Saunier Cedex
Tél : 03 84 47 16 77 - Fax : 03 84 24 46 13 - e-mail : antenne.mancy.cfaa.jura@educagri.fr
www.epl.mancy.educagri.fr